

Membres en exercice : 10

Absent(s) : M. BRIZION Pierre et M. GOBILLOT Loïc qui a donné procuration à M. PERREAU Manuel.

Procurator(s) : Néant

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

1. Subvention à "la compagnie des chats" / signature d'une convention

La séance a commencé par la présentation de l'Association "La compagnie des chats" par M. Guillaume CREUZOT.

Suite à cela, le conseil a décidé d'agir contre la prolifération des chats et signera une convention avec l'association « la compagnie des chats ».
Afin d'aider l'association dans ses débuts, le conseil décide de verser une subvention de 300€ pour cette année et de financer 100 % de la dépense de stérilisation des 10 premiers chats.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

2. Travaux communaux en régie / transferts de crédits

Des travaux en régie sont actuellement en cours à Stron. Ces dépenses feront l'objet d'un transfert de section afin de pouvoir les passer en investissement et ainsi récupérer une partie de la TVA. Le Maire a pouvoir de procéder aux transferts et ouvertures de crédits nécessaires à cette opération comptable.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

3. Travaux lavoir / demandes de subventions

Le conseil souhaite procéder à la réfection de la toiture du lavoir rue de la Fontaine et d'aménager le tour. Un devis est déjà étudié mais d'autres seront demandés. Le Maire a pouvoir de faire une demande de subvention auprès des organismes compétents : conseil Départemental, fondation du patrimoine notamment.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

4. CCMR / prise de compétence "organisation de la mobilité"

La communauté de communes souhaite prendre la compétence "organisation de la mobilité" et demande à la commune son avis. Le conseil ne prend pas de décision car il n'a pas assez d'éléments pour comprendre exactement en quoi cette compétence consiste et comment elle sera financée.

5. Vente des 2 motos-pompes

Brice Auto a fait une offre de 500 € pour l'acquisition de la vieille moto-pompe et a pour projet de la conserver sur la commune ; Vu le montant proposé et les prix de vente qui se font pour du matériel de ce type, le conseil accepte l'offre.

La deuxième moto-pompe, plus récente, sera mise en vente à 4000 € sur un site de vente en ligne.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

6. ACHATS DIVERS

- Le conseil municipal décide de changer une partie de la vaisselle de la salle polyvalente (cette dernière étant dépareillée et vieillotte) et de racheter le nécessaire pour l'aménagement des sanitaires, des mange-debout, un panneau d'affichage... et d'autres produits et fournitures pour finaliser l'aménagement de la salle. Le budget de ces achats s'élève à environ 2000 €.

L'ancienne vaisselle sera certainement proposée à la location ... à suivre.

- Le conseil décide de procéder à l'achat d'un souffleur à feuilles thermique et d'une remorque le tout pour environ 1200 €.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

7. Festivités du 14 juillet / organisation et tarifs

- Un repas froid sera proposé. Les habitants du village participeront au repas à hauteur de 10€ et les extérieurs 15 €
- Les jeunes musiciens du village s'occuperont de la partie animation musicale.
- Le feu d'artifice sera tiré comme d'habitude.

Attention, les règles sanitaires devront être appliquées donc il faudra limiter le nombre de participants à 100.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

8. ELECTIONS

Les élections des 20 et 27 juin auront lieu à la salle polyvalente et un protocole spécifique devra être appliqué.

Les tours de garde seront proposés par le Maire en fonction des disponibilités des volontaires.

9. ECO-PATURAGE :

Il a été décidé à l'unanimité de mettre en place de l'éco-pâturage autour du lagunage. La mise en place d'une clôture sera obligatoire autour des lagunes et sera à la charge du propriétaire des bêtes.

10. QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire fait part aux conseillers des remerciements adressés, par les familles de défunts, à la commune.
- **PLUi :** Suite à plusieurs remarques d'administrés quant à la méconnaissance d'une enquête publique en cours pour la validation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal); Le Maire rappelle que cette compétence est intercommunale et que seule la communauté de communes est responsable de la diffusion d'informations , que les affichages qui incombent à la commune pour avertir ses administrés ont été faits, dans les règles, plus d'un mois, au tableau d'affichage situé devant la mairie ; le sujet a aussi déjà été discutés à plusieurs reprises en conseil municipal et donc affichés aussi, voire diffusé sur le journal , par le biais des compte rendu de conseil.
- **Point sur les travaux effectués par les élus et volontaires dernièrement :**
 - 30/04 : coulage du béton à STRON par Thierry HUGUENY, Emmanuel DEPOISSON et Philippe MARCAND ; Loïc GOBILLOT et Pierre BRIZION ont assurés le ravitaillement.
 - 08/05 et 15/05 : nettoyage complet de la salle des fêtes, du mobilier et de toute la vaisselle par l'ensemble des élus + Sylvie HUGUENY + Sophie
 - Le 29/05 : Emmanuel DEPOISSON et Bruno ont vidé une partie de l'étang suite à une mortalité anormale des poissons. Les poissons morts ont été ramassés par ces derniers et Philippe MARCAND.
 - Le 29/05 : fleurissement du village par Emmanuel DEPOISSON, Philippe MARCAND, Bruno, Odile DUPUIS, Claudine FAURE et Loïc GOBILLOT.
- **VACCIBUS à DARMANNES** le 26/05 : Tournée de premières injections (la prochaine aura lieu le 23 juin). 21 personnes se sont présentées.
Pour information, nous avons été avertis le jeudi précédant cette date qu'il fallait rechercher nous-même des volontaires (alors qu'à la base c'était au praticien d'en proposer) ... le mot a donc été distribué le lendemain dans les boites aux lettres de tous les administrés pour une prise de RDV chez le maire le samedi matin.
- **MORTALITE DANS L'ETANG :** depuis le 29/05, une mortalité très importante suit les épisodes de grosses pluies. Des recherches sont effectuées depuis et différents organismes consultés. L'accès à l'étang est condamné pour le moment et la pêche interdite.
- **Branchages et racines déposés aux Lavières :** RAPPEL : Il est formellement interdit de déposer ces déchets aux Lavières ... Ils doivent être emmenés en déchetterie.
- **CHEMINS DE EOLIENNES :** Trop de circulation sur ces chemins privés. Des panneaux seront installés.

Fin de séance à 23h45